

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 24 avril 2019 mettant fin aux fonctions exercées par les administrateurs provisoires au centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne

NOR : SSAH1930173S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1;

Vu l'arrêté ARS n° 216/ARS/DOS du directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Cayenne « Andrée-ROSEMON » à compter du 5 novembre 2018;

Vu l'arrêté ARS n° 71/ARS/DOS de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Guyane mettant fin à l'administration provisoire du centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne à compter du 30 avril 2019;

Vu la décision de la ministre des solidarités et de la santé en date du 26 octobre 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne;

Vu la décision de la ministre des solidarités et de la santé en date du 21 décembre 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin au 30 avril 2019 aux fonctions exercées par M. Jean DEBEAUPUIS, M. Hamid SIAHMED, Mme Françoise ZANTMAN et M. Pierre MENARD en tant qu'administrateurs provisoires du centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne.

Article 2

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur le 30 avril 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 avril 2019.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'offre de soins :
La cheffe de service,
adjoite à la directrice générale de l'offre de soins,
STÉPHANIE DECOOPMAN